

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements et les ordonnances suivantes :

### **RÈGLEMENT N° RCA19-30 088**

« Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. »

### **RÈGLEMENT N° RCA08-30 029-6**

« Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30 029, tel qu'amendé) »

### **ORDONNANCE NO OCA19-(RCA18-30086)-001**

Cette ordonnance vise à modifier l'Annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA18-30086, tel que modifié) afin d'ajouter 3 organismes à but non lucratifs qui ont obtenus une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

### **ORDONNANCE N° OCA19-(C-4.1)-001**

Cette ordonnance vise à autoriser l'installation de panneaux de manœuvres obligatoires sur le boulevard Maurice-Duplessis à la hauteur de la 5<sup>e</sup> Avenue – district de Rivière-des-Prairies.

### **ORDONNANCES N° OCA19-(B-3)-001, OCA19-(P-1)-001, OCA19-(C-4.1)-004, OCA19-(P-3)-001, OCA19-(RCA09-Z01)-001 et OCA19-(17-079)-001**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2019.

**PRENEZ AVIS QUE** ces règlements et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 9 avril 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*